

Les Bourses de l'AREQ pour le soutien à la formation 2026-2029

Présentation générale

Les bourses de l'AREQ pour le soutien à la formation ont été créées en juin 2011, dans la foulée du 50^e anniversaire de l'Association. Elles visent à soutenir des membres de l'AREQ ou encore leurs proches inscrits dans une démarche de formation ou de perfectionnement. Le sujet d'étude peut être lié autant à un champ d'intérêt personnel (arts, communications, etc.) que professionnel (éducation, santé, etc.).

Ce programme a pour buts d'accroître le sentiment d'appartenance des membres de l'AREQ, de créer des liens intergénérationnels, d'encourager la formation dans des domaines d'études variés, de soutenir la persévérance scolaire et la formation continue et d'assurer le rayonnement de l'Association.

Personnes admissibles

Le programme de bourses s'adresse aux membres réguliers de l'AREQ, à leurs enfants ou petits-enfants ainsi qu'à leur proche (à condition qu'ils soient âgés d'au moins 12 ans).

Les personnes élues au conseil d'administration de l'AREQ et les membres de leur famille ne peuvent soumettre leur candidature.

Les candidates et candidats doivent être inscrits à un programme d'études offert par :

- une institution publique reconnue par le ministère de l'Éducation (MEQ);
 - un organisme d'éducation populaire reconnu par le MEQ, par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ou par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
-

Bourses décernées

Les bourses sont décernées dans les dix régions de l'AREQ, en rotation, sur une base triennale :

- En 2026-2027 : régions 02, 04 et 10;
- En 2027-2028 : régions 05, 06 et 09;
- En 2028-2029 : régions 01, 03, 07 et 08.

Dans chaque région, la somme de 2 000 \$ est répartie également entre les bénéficiaires. Cependant, les bourses sont d'un minimum de 300 \$ et d'un maximum de 500 \$.

Dossier de participation

Les candidates et candidats doivent remplir le formulaire de mise en candidature (voir annexe). Ce formulaire doit contenir les coordonnées de la personne, un texte de présentation portant sur son intérêt à la formation (maximum 250 mots) et un document officiel de l'établissement scolaire ou de l'organisme d'éducation populaire attestant l'inscription à ladite formation.

Le formulaire et le document d'attestation doivent être acheminés à l'attention de la personne présidente de secteur de l'AREQ entre le 15 janvier et le 1^{er} avril.

Sélection et remise des bourses

La sélection des bénéficiaires est confiée aux régions. La remise des bourses a lieu lors d'une assemblée générale régionale ou sectorielle.

Pour information

AREQ (CSQ)
1091, Grande-Allée Ouest, Québec, QC, G1S 1E2
Tél. : 418 525-0611 ou sans frais 1 800 663-2408
Site Internet : areq.lacsq.org
Courriel : info@areq.lacsq.org

Coordonnées de la candidate ou du candidat

Région de l'AREQ (si membre) _____ Secteur de l'AREQ (si membre) _____

Lien avec le membre : _____

[illegible]Date : _____

Joindre un document officiel de l'établissement scolaire ou de l'organisme d'éducation populaire attestant l'inscription à ladite formation.